

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2018**

Délibération
n° 2018.07.074.B

**Approbation de la
convention entre
GrandAngoulême et
le centre commercial
Auchan pour la
réalisation des
travaux BHNS**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2018**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2018

**DELIBERATION
N° 2018.07.074.B**

BHNS

Rapporteur : Monsieur DAURE

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE GRANDANGOULÊME ET LE CENTRE COMMERCIAL AUCHAN POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX BHNS

Le projet communautaire de bus à haut niveau de service (BHNS), dont le programme et le tracé ont été adoptés par délibérations n°170 du 25 juin 2015 et n°145 du 12 mai 2016, nécessite l'aménagement de stations sur le domaine privé du centre commercial Auchan à La Couronne.

GrandAngoulême s'est rapprochée du syndicat des copropriétaires afin de définir des modalités de réalisation des travaux afférents, lesquels portent sur les parties communes du centre commercial, ainsi que des droits et obligations de chacune découlant des aménagements réalisés par la conclusion de la présente convention soumise à approbation.

La convention proposée à titre gracieux a pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux nécessaires à la mise en œuvre du BHNS dans l'emprise des parties communes du centre commercial Auchan, ainsi que les droits et obligations des parties en découlant, notamment en terme d'accessibilité, d'entretien et de renouvellement des aménagements réalisés.

Les travaux nécessaires à la mise en œuvre du BHNS sur les parties communes du propriétaire sont les suivants :

- aménagement d'une station BHNS aux deux arrêts de bus existants, situés sur les parcelles cadastrées : AD213 (annexe n°1)
- Réfection des portions de voiries nécessaires à la desserte des stations et à l'insertion du BHNS dans les voies de circulation ouvertes au public (annexe n°2 de la convention)
- Raccordements de l'ensemble des réseaux afférents au transport.

Les travaux comprennent l'ensemble des actions nécessaires à la réalisation du projet (implantations, terrassements, les structures de chaussées et réseaux neufs, les revêtements et marquages, ...). Ils intègrent tous les dévoiements ou mise à la cote des réseaux actuellement en service sur les parties communes du propriétaire et se trouvant dans le périmètre futur des aménagements.

Un descriptif des travaux réalisés par GrandAngoulême figure en annexe à la délibération. Les travaux sont programmés à compter de février 2019. L'ensemble de ces travaux est déjà prévu dans le programme et le budget du projet BHNS.

.../...

Vu la délibération n° 127 du 15 mars 2018 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire,

Je vous propose :

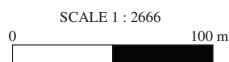
D'APPROUVER la convention entre GrandAngoulême et le centre commercial Auchan pour la réalisation des travaux BHNS.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 20 juillet 2018

- Copro
 - AUCHAN CARBURANT_ De Pleine Propriete _ RDC (283.00 m2)
- Foncier
 - IMMOCHAN France_ Compromis de Vente_ Actu (2 317.00 m2)
- Copro
 - AUCHAN FRANCE_ De Pleine Propriete _ RDC (10 729.00 m2)
 - IMMOCHAN France_ De Pleine Propriete_ RDC (4 094.00 m2)
- Foncier
 - AUCHAN FRANCE_ Pleine Propriete _ Actu (38 387.00 m2)
 - Assiette de Copropriete (61 721.00 m2)
 - IMMOCHAN France_ Donne a Bail_ Actu (23 209.00 m2)
 - IMMOCHAN France_ De Pleine Propriete_ Actu (109 689.00 m2)
 - GROUPE AUCHAN_ Pleine Propriete _ Actu (978.00 m2)
- Copropriété
 - Lots de Copropriete actuels _ Rez de Chaussee
- Habillage
 - Nom Enseigne
 - Cadastre
 - Parcelles Actuelles



Exporté par : Cécile BURAUX
Commentaire : Document exporté par IRIS

SENS DE CIRCULATION A MAINTENIR ET A RESPECTER DURANT LES TRAVAUX

